

Séance du 12 décembre 2016

L'an deux mille seize, le douze décembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Lyne ELETUFE, Maire.

Présents : Mmes Eletufe, Carle, Martins, Dorion, De Almeida, Boyaval, Petit, Dupont, Carbonnier, Sauvé, Minet.

Absents excusés : Mme Gigaut a donné pouvoir à Mme De Almeida Sylvie

Mme Turpin a donné pouvoir à Mme Eletufe Lyne

Mme Estelle SAUVE a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1. Eclairage public. Pose 3 points lumineux. Parvis de la Mairie

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 3 points lumineux dans le secteur de la commune suivant :

- Eclairage public lanternes Parvis Mairie

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 2.675,00€ TTC. Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

-Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux (mât + luminaire) à 1500€ HT par point lumineux, la TVA et la maîtrise d'œuvre).....989,00€

-Contribution de la Commune.....	1.686,00€
TOTAL TTC	2.675,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 1.686,00€.

2. Contrat statutaire

Mme le Maire expose :

- Le Centre de Gestion offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article unique : la collectivité charge le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la collectivité aura la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption.

- Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C :

Accident du travail, maladie professionnelle, grave maladie, maladie ordinaire, maternité-paternité-adoption.

Et aura les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet au 01/01/2018

Régime du contrat : capitalisation

Nombre d'agents affiliés à la C.N.R.A.C.L recensés au 31/12/16 : 15

Nombre d'agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C recensés au 31/12/16 : 5

3. Achat immobilier – AB 472 – 5, rue La Fayette

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à faire une proposition d'achat à l'agence Facil'Immo pour le bien cadastré AB 472 situé au 5, rue Lafayette à Saint-Ouen au prix de 15 000€ avec une marge en plus ou moins de 10%.

Si la proposition est acceptée, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la proposition et à mandater le prix et les frais sur le budget 2017.

4. Subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement des subventions suivantes :

- Association parents d'élèves du Collège de Domart en Ponthieu50€
- Souvenir Français 50€

5. Convention avec l'association 30 millions d'amis

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'association 30 Millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants.

6. Convention avec la CCVNE

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la CCVNE pour le spectacle « Un tirailleur en enfer »

7. Accord de franchise avec Flix Taxi

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à mandater la somme de 200€ à Flix Taxi représentant une partie de la franchise suite à l'accrochage du véhicule en location au mois d'avril pour le centre de loisirs.

8. Indemnité du receveur

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à mandater l'indemnité de conseil au comptable du Trésor Public.

9. Indemnité téléphonique

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement d'une indemnité téléphonique de 100€ à Monsieur Yannick BOURDON à compter du 1^{er} janvier 2017.

Questions diverses.

- Madame le Maire informe qu'elle est allée en réunion avec la société OSTWIND. Il est confirmé l'implantation de 4 éoliennes au lieu de 5 pour 2018.
- Projets écoles 2017. Le conseil municipal à la majorité décide d'une participation de 10€ par enfant pour le projet de visite d'un zoo, et à l'unanimité une participation de 20€ par enfant pour le voyage des CM2 (environ 25 élèves) en Angleterre.
- Madame le Maire fait un point sur les terrains communaux vendus, et sur l'école Notre Dame.
- Monsieur Pascal Martins fait un point sur l'accessibilité et la sécurité de la salle de sports menés avec l'APAVE.
- Il informe l'assemblée que l'ensemble des travaux pour l'accessibilité des bâtiments communaux s'élève à 550 000€.
- Madame Dorion fait un point sur l'année 2016 au CCAS : 114 personnes ont été reçues en permanences – 26 familles soit 79 parts ont bénéficiés de la banque alimentaire – 466kg de denrées ont été récoltées lors de la journée de la banque alimentaire dans l'intermarché de Flixecourt. Mme Dorion remercie l'association des bambins qui ont donné 25kg de goûters pour les enfants. Le Noël du CCAS aura lieu le 3 décembre.
- Monsieur Carle informe l'assemblée que les véhicules communaux ont été équipés pour la sécurité. Les containers de 240L, pour le tri ont été distribués à chaque foyer. Il informe l'assemblée que l'expertise de la rue La Fayette (voiture brûlée) aura lieu le 10 janvier 2017, par contre l'expertise pour l'accident au pont n'est toujours pas faite.
- Mme De Almeida informe que le beaujolais nouveau a connu une bonne participation. Le marché de Noël a « marché » correctement. Les enfants des écoles iront au cinéma pour Noël. Mme De Almeida demande si le nouveau bar peut-être loué. Il sera possible de le faire si l'état des lieux est fait correctement. Si tel n'est pas le cas, le comité des fêtes paiera les dégâts occasionnés. Il est décidé demander qu'une seule caution pour la salle des fêtes d'un montant de 200€.

- Madame Dupont constate que le marché dominical est de plus en plus restreint et se demande s'il ne faudrait pas le mettre sur la place Jean Catelas. En fait, il est répondu que ce n'est pas possible car il n'est pas suffisamment grand.
- Madame Sauvé demande si le devis pour l'aire de jeux doit comprendre la clôture. Il lui est répondu que non. Elle dispose d'un budget de 15 000€.
- Monsieur Petit demande s'il est possible de mettre des barrières pour la sécurité lors des cérémonies au monument aux morts. Monsieur Carle s'en occupera.
- Madame le Maire demande si on peut organiser une bourse d'échange de graines lors de la fête du printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.